

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-7
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	8-11
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	11-12
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	12-13
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	13
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	13-14
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	14-15
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	15
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	15

CATÉGORIES SENIORS D1 - D2

Samedi 4 octobre 2025 à 08 h 30,
au District, Salle Alain MAILLET

Informations aux Éducateurs sur les changements concernant les obligations de diplômes pour encadrer, saisons 2025-2026 et 2026-2027 et les modifications règlementaires.

Échanges entre les Arbitres et les Éducateurs accompagnés des Capitaines.

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FOOT LOISIR + 45 ANS

Réunion de début de saison au District

MODIFICATION

Mercredi 1er octobre 2025

Salle Alain Maillet (RDC) - À 18h30

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

Certification(s) CFI U6 à Seniors : du 09/10 au 15/10/2025 (Distanciel)

- Clôture le 02/10

CFI U6/U9 Mineurs : les 23/10 & 22/12/2025

- Clôture le 09/10

CFI U6/U9 : les 29/10 & 02/12/2025 au DYF

- Clôture le 15/10

CFI U10-U13 : les 13/11 & 11/12 au DYF

- Clôture le 30/10

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Arbitrage
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKINSPO



Yvelines
Le Département

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE DU DYF

De gauche à droite (rang de derrière) : William, Marc-Antoine, Franck, Arthur, Vincent, Alexandre & Mael - (rang de devant) : Sarah, Nicolas, Clémentine, Karim, Michèle & Mathis



L'Équipe

DU DISTRICT DES YVELINES

Yvelines,
Terre de Football



BRICE PARINET

PRÉSIDENT

WILLIAM MARISSAL

DIRECTEUR

ALEXANDRE OGEREAU

**RESPONSABLE PÔLE
COMPÉTITIONS**

FOOT ANIMATION
RÈGLEMENTS

01 80 92 80 22

MICHÈLE COURTIN

COMPTABILITÉ
TERRAINS

01 80 92 80 24

SARAH DEGAGE

C.T.A.
CONSEILLÈRE
TERRITORIALE
ARBITRAGE

01 80 92 80 25

CLÉMENTINE LUNT

COMMUNICATION
FORMATIONS
RESP. AGRÉMENT
COLLECTIF
SERVICES CIVIQUES

01 80 92 80 26

MARC-ANTOINE KELLER

COMPÉTITIONS
CAD
SR
FÉMININES

01 80 92 80 37

VINCENT RADENAC

DISCIPLINE
CAD
CDPME

01 80 92 80 45

FRANCK BARDET

**RESPONSABLE
PÔLE TECHNIQUE**

C.T.D. D.A.P.

01 80 92 80 30

NICOLAS TEXIER

DÉVELOPPEMENT
DES PRATIQUES

C.T.D. D.A.P.

01 80 92 80 28

KARIM CHOUIKA

DÉTECTIONS &
FORMATIONS
TECHNIQUES

01 80 92 80 27

ARTHUR JAMIN

FORMATIONS
TECHNIQUES
& DÉTECTIONS

01 80 92 80 29

MAEL LE GOFF

ALTERNANT
AGRÉMENT
COLLECTIF
SERVICES CIVIQUES

01 80 92 80 23

MATHIS FAUCHON

ALTERNANT
FAFA
CITOYENNETÉ

01 80 92 80 44



ADMINISTRATION@DYF.FFF.FR

AGENDA 2025 / 2026 SEPTEMBRE - OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1er	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12

22/09/25

Réunion début de saison FA U6/U9 (au DYF)

23/09/25

Réunion tech clubs U6F à U13F (au DYF)

02/10/25

Réunion Foot loisir + 45 ans

04/10/25

Réunion éducateurs, arbitres, capitaines : Sen D1/D2 + FUTSAL

3-4-5-11-12/10-25

FIA 2ème session (au DYF)

06/10/25

Collège des Présidents de clubs



COUPE DE FRANCE

**Équipes qualifiées
pour le 5ème tour régional**

Dimanche 12 octobre 2025

R1 - HOUILLES AC
R1 - MANTOIS 78 FC
R3 - NEAUPHLE-PONT. 1
R2 - SARTROUVILLE ES



GAMBARDELLA CRÉDIT AGRICOLE

FFF

**Équipes qualifiées
pour le 2ème tour régional**

Dimanche 12 octobre 2025

AUBERGENVILLE FC 21 (D3)
BAILLY NOISY SFC 21 (R3)
CELLOIS CS 21 (R3)
CHATOU AS 21 (D2)
ELANCOURT OSC 21 (D2)
HOUILLES AC 21 (R2)
LIMAY ALJ 21 (D1)
MAISONS-LAFFITTE FC 21 (D2)
MANTOIS 78 FC 21 (R1)
MONTESSON US 21 (D1)
MONTFORT FC 21 (D3)
PLAISIROIS FO 21 (D1)
ROSNY FOOTBALL CS 21 (D2)
SARTROUVILLE ES 21 (D2)
ST GERMAIN EN LAYE FC 21 (D1)
TRAPPES ES 21 (R2)
VALLEE 78 FC 21 (R1)
VERSAILLES 78 FC 21 (R1)
VILLENES ORGEVAL FC 21 (D1)
VIROFLAY USM 21 (D1)

Bravo à tous !



Le District met en avant le Football Féminin et la jeunesse

Hier soir, le District des Yvelines de Football a reçu le club l'**Élancourt**, et plus particulièrement son équipe **U18F à 11** qui évolue en Ligue, son staff et son président, Diakaridia KONE, pour les féliciter sur leur incroyable parcours en R3.

**Les filles ont fait une sacrée saison 24/25
et jouent désormais en Régionale 2 !**





Programme Matinée Rencontre Arbitres-Capitaines-Educateurs des clubs SENIORS D1 et D2 du DYF

Saison 2025/2026

SAMEDI 4 OCTOBRE 2025 - RDV 8H30 - AU SIÈGE DU DYF

Chers Président.e.s, soyez persuasif.ve.s auprès de vos éducateurs et capitaines ; ces derniers étant les principaux relais et seuls protagonistes susceptibles d'interagir auprès de vos joueurs pour tempérer leurs comportements parfois déviants et auprès du corps arbitral lors de la rencontre, toujours avec un ton modéré et courtois !

Informations aux Éducateurs sur les changements concernant les obligations de diplômes pour encadrer, saisons 2025-2026 et 2026-2027 et les modifications règlementaires.

Merci pour votre contribution à la réussite de cette initiative et de nous compléter le questionnaire suivant pour infirmer ou confirmer votre présence [en Cliquant Ici](#)

Horaires	Thématiques	Animateurs Intervenants
08h30	Accueil et émargement des acteurs et intervenants	Tous
08h55	Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre	Pierre GUILLEBAUX
	Présentation du programme	Gérard DACHEUX
	Intervention AEF 78	Paul MENDY
	Intervention CDA - Modifications des lois du jeu	Thomas DELASSUS
	Rappel des sanctions disciplinaires encourues par les clubs	Guy BEAUBIAT
	Les attentes et souhaits	salle A
	Échanges acteurs D1 - D2A - D2B Arbitres, éducateurs, capitaines	salle Alain Maillet
	Rapporteurs des 3 groupes (arbitres, éducateurs et capitaines)	salle Alain Maillet
	Regard différent, écoute, analyse, commentaires, conseils	Dominique GOMIS
	Commission d'Application du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football	Gérard DACHEUX
	Éducateurs - Formations, obligations de diplôme requis, changements à venir	David REMISSE
	Questions diverses	Tous
11h30	Clôture de la matinée des acteurs Seniors D1 - D2	Pierre GUILLEBAUX



BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?

OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2025 / 2026, **60 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs.

Pour plus d'informations contactez-nous :

- Par mail : administration@dyf78.fff.fr
- Par téléphone :
 - Mael : 01.80.92.80.23
 - Clémentine : 01.80.92.80.26



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

ON

RECRUTE !



Le District des Yvelines de Football propose 2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le PEF (**Programme Éducatif Fédéral**)
 - 1 poste sur le Développement du **Football Féminin**
-
- 8 mois à partir du 22 octobre 2025 - 24h/Semaine
 - Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)

Contactez-nous vite via :

ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Crédits photo : iStock



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr



SIGNAL-SPORTS

S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

© Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Crédits photo : iStock



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 29 septembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. . L. JOUBERT (Vice Président), PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, MME RUPERT, P. GUILLEBAUX (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2025-2026 :

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Réunion de présentation de la saison mercredi 1er octobre à 18h30 au siège du District

En attente de confirmation (jour et horaire) :

1. ANDRESY FC : VENDREDI 20h30
2. BEYNES FC
3. BOIS D'ARCY AS : VENDREDI 20h30
4. BONNIERES FRENEUSE FC : LUNDI 20H30
5. BREVAL LONGNES FC : MERCREDI 20h
6. CONFLANS FC
7. CHAMBOURCY ASM : LUNDI 20H30
8. ECQUEVILLE EFC
9. EPONE USBS : JEUDI 20H30
10. FONTENAY LE FLEURY FC VENDREDI 20h30
11. GUERVILLE ARNOUV. AS
12. JUZIERS FC JEUDI 20H30
13. LE PERRAY FOOTBALL ES : JEUDI 20h ou 20h30
14. MAULOISE US : LUNDI SOIR 20H00
15. MAURECOURT FC : VENDREDI 20h30
16. MEULAN / GUITRANCOURT : VENDREDI 20h30
17. MEZIERES SERBIE : VENDREDI 21H00
18. MONTIGNY LE BX AS : JEUDI 20h
19. MARCQ FC : VENDREDI 20h
20. NEAUPHLE-PONT. 78 RC : VENDREDI 20h ou 20h30
21. POIGNY LA FORET US MERCREDI 20H30
22. PORCHEVILLE FC
23. RAMBOUILLET YVELINES FC : JEUDI 20H30
24. REGION HOUDANAIRES FC JEUDI 21H
25. ROSNY FOOTBALL CS : JEUDI 20h30
26. TREMBLAY S/MAULDRE FC - ne peut recevoir
27. VILLENNES ORGEVAL FC LUNDI 20H30
28. VILLEPREUX FC : VENDREDI 20h30

YVELINES FOOT N° 1858

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U15

D3-A du 20/09/2025
53441745 Andresy F.C. 1 / Guerville Arnouville A.S.1

D3-C du 20/09/2025
53441745 Versailles Jussieu 1 / Trappes Es 3

U14

N3-B du 20/09/2025
54787555 Gargenville Stade 22 / St Germain En Laye 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

531085 YVELINES US (D5-D)

SENIORS F

527093 MONTESSON US (D1-A)

U18

548767 MAGNY 78 FC (D3-C)

U16

500598 EPONE USBS (D2-A)
548862 ANDRESY FC (D3-B)

U14

500737 VALLEE 78 FC (N3-E)
527093 MONTESSON US (N2-B)

FORAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

53441887 Porcheville Fc 2

FORAITS NON AVISES

2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

53440586 Epone U.S.B.S. 21
53440815 Etang St Nom Es 21

U14

53442317 Montesson U.S. 22
53443597 Bougival Foot 23

FORAITS AVISES

1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

D1-A DU 27/09/2025
54646842 Elancourt O.S.C. 1
54646841 Scfvds 1
53443597 Bougival Foot 23

FORAITS AVISES

2EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-H DU 27/09/2025
53443597 Bougival Foot 23

DEMANDES

VETERANS

D2-A DU 19/10/2025
53448344 ANDRESY FC 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1
D4-A DU 19/10/2025

54703186 BONNIERES FRENEUSE FC 2 / CHI POISSY 2
Demande de BONNIERES FRENEUSE FC de reporter les rencontres, car un match du Variété Club de France est organisé la veille.
La Commission est en attente du document officiel et l'équipe concernée par ce match.

CDM

D1-A DU 05/10/2025
53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5
Demande de VELIZY FRANCO PORT de reporter la rencontre, un match de CDM R1 étant organisé sur le même créneau.
La Commission rappelle que les demandes doivent être réalisées depuis la boîte mail officielle du club et dit match à jouer à une date ultérieure.

SENIORS

D1-A DU 05/10/2025

53449719 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / EPONE USBS 1

Demande de CARRIERES GRESILLONS AS d'inverser la rencontre
En attente de l'accord d'EPONE USBS avant Vendredi 3 octobre à 12H.

U14

N3- F du 01/10/2025

53443436 VERSAILLES 78 FC 25 - CHATOU AS 23

Demande des clubs pour reporter une rencontre du 01/10/2025 en raison de « terrain indisponible » et « impossibilité pour les encadrants de se déplacer »

La Commission maintient le match, aucun match officiel n'étant programmé sur ce terrain.

N3-H DU 01/10/2025

53443593 SARTROUVILLE ES 24 - VILLENNES ORGEVAL 23

Demande des clubs pour reporter une rencontre du 01/10/2025 en raison de « terrain indisponible » et « impossibilité pour les encadrants de se déplacer »

La Commission maintient le match, aucun match officiel n'étant programmé sur ce terrain.

N3-H DU 04/10/2025

53443603 SARTROUVILLE ES 4 / CONFLANS FC 2

Demande de SARTROUVILLE ES d'inverser la rencontre, trop de rencontre étant organisées ce jour-là

La Commission dit match inversé si possible sinon à jouer le Mercredi 8 octobre à 19H à Sartrouville.

FUTSAL

D1-A DU 06/10/2025

54646407 TOUSSUS AFC 1 / MONTESSON US 1

Demande de TOUSSUS AFC de reporter la rencontre, l'équipe étant engagé en Coupe de France

Le match de Coupe de France étant programmé le 29/09, la Commission maintient le match.

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 08/10/2025 A 19H

U14

N3-F

53443438 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22

A JOUER LE 25/10/2025

U15

D3-B

53441882 PORCHEVILLE FC 2 / CELLOIS CS 1

SENIORS F

D1-U

54646846 LE PECQ US 1 / VOISINS FC 1

A JOUER LE 26/10/2025

SENIORS

D4-A

53437688 CHANTELOUP LES V. US 2 / ECQUEVILLY E.F.C. 2

D4-B

53438065 TRIEL AC 2 / ANDRESY F.C. 1

D5-B

54777557 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / INTERFOOT 78 2

D5-C

54725521 CROISSY U.S. 2 / VILLEPREUX F.C. 1

U16

D1-A

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

A PROGRAMMER

U14

D1-A

53434859 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

COURRIERS

560297 FC FONTENAY LE FLEURY

Demande du club pour alterner des matches U14 et U15.

Les modifications d'alternances n'étant plus possibles à ce stade de la saison, et s'agissant en plus d'une inscription tardive, la Commission ne peut accéder à votre demande.

564690 POISSY FC :

Demande du club relatif à leur volonté d'avoir une alternance entre leurs deux équipes vétérans.

Les modifications d'alternance n'étant plus possible à ce stade de la saison, la Commission ne peut accéder à votre demande.

527093 MONTESSON US :

Demande du club pour reporter une rencontre du 04/10/2025 en raison d'un événement organisé par la ville

La Commission est en attente de l'arrêté municipal et de la liste des rencontres concernées.

564690 POISSY FC :

Demande du club pour choisir une autre rencontre, sur les 5 désignées, concernée par la suspension de terrain

Après avis de la CDPME, la Commission ne peut accéder à votre demande.

542759 REGION HOUDANAISE :

Le club soulève un problème de calendrier touchant 4 matchs de leur équipe vétérans.

La Commission prend note et n'a pas pu faire mieux au niveau des alternances, mais la demande du club ne mettant pas en péril l'occupation des terrains, elle ne peut y accéder.

INFORMATION

518199 CARRIERES GRESILLONS AS :

Suite à la décision de la Commission des Terrains concernant le terrain Bretagne de Carrières sous Poissy,

La Commission demande au club de désigner un terrain pour leur équipe Séniors D1 au plus tard le Vendredi 24 octobre à 12H.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du Lundi 29 Septembre 2025.

**1ER TOUR
Samedi 18 Octobre 2025**

CY U15

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

CY U14

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

CC U14

Vous pouvez y accéder [en cliquant ici.](#)

Exempt : VOISINS FC 3

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu

Mardi 30 septembre 2025

et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D5-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 17 Octobre 2025 au plus tard.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST Germain en Laye FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 31 Octobre 2025 au plus tard.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant

YVELINES FOOT N° 1858

toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D4-B DU 21/09/2025

53438057 ANDRESY F.C. 1 / MESNIL LE ROI A.S. 1

Pris note du rapport de Mesnil le Roi.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY DU 14/09/2025

54179291 CONFLANS F.C. 3 / PORT MARLY C.S. 1

Après rappel et non réception des rapports demandés, la Commission sanctionne les deux équipes d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CDM

D1-A DU 28/09/2025

53450036 VOISINS F.C. 5 / ST CYR LUSO 6

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de ST Cyr Luso d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D1-A DU 28/09/2025

53435442 PECQ US LE 31 / BOUGIVAL FOOT 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de Le Pecq.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL

D1-A DU 23/09/2025

54646399 PERRAY FOOT. ES 1 / TRAPPES YVELINES 2

Aucun compte utilisateur n'étant disponible pour Trappes, la Commission sanctionne l'équipe de Trappes d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

CY DU 14/09/2025

54447633 ISSOU AS 1 / MUREAUX O.F.C. 2

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-B DU 28/09/2025

53437424 FCFF 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

La Commission rappelle que tout courrier doit être envoyé depuis l'adresse mail officielle du club.

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CDM

D1-A DU 21/09/2025

53450033 E. S. GUYANCOURT F. 5 / ST CYR LUSO 6

RAPPEL : La Commission demande à ST CYR LUSO un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D2-A DU 28/09/2025

53440585 CARRIERES S/S US 21 / CARRIERES GRESILLONS 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 21/09/2025

53440903 GARGENVILLE STADE 21 / HARDRICOURT US 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 21/09/2025

53440901 A.S. BUCHELOISE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 20/09/2025

53434291 PLAISIROIS F.O. 2 / CONFLANS F.C. 1

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 20/09/2025

53442012 VERSAILLES JUSSIEU 1 / TRAPPES ES 3

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

N2-C DU 20/09/2025

53442384 BUC FOOT AO 21 / VERSAILLES JUSSIEU 22**RAPPEL :** La Commission demande à VERSAILLES JUSSIEU un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

N2-C DU 27/09/2025

53442386 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VIROFLAY U.S.M. 21

La Commission demande à VIROFLAY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

N3-A DU 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 25/09/2025

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, GUICHETEAU Didier, MOLLER Didier.

Excusés: MM. DELESCHAUX Alain, DUPONT Jean-François (CD), DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B du 21/09/2025

53436851 MONTIGNY LE BX AS 1 / MUREAUX OFC LES 3

Demande d'évocation de MONTIGNY le Bx AS 1 portant sur la participation du joueur SIDIBE Bilhal, licence 2544570331 des MUREAUX OFC 3, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet aux MUREAUX OFC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/10/2025 à 12h00

Nota : Didier MOLLER n'a pas participé à l'ouverture du dossier

D4B du 21/09/2025

53438057 ANDRESY FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1

Réserves d'ANDRESY FC 1 portant sur la participation des joueurs PIETERS Sébastien, licence 2543398193 et BRYSSSENS Allan licence

2544236656 de MESNIL LE ROI AS dont le délai de qualification ne serait pas respecté.

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

Après vérification,

La licence du joueur PIETERS Sébastien a été enregistrée le 17/09/2025

La licence du joueur BRYSSSENS Allan a été enregistrée le 18/09/2025

Ces 2 joueurs ne pouvaient donc pas participer à la rencontre en rubrique.

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables et fondées

Match perdu par pénalité à MESNIL LE ROI AS 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain ANDRESY FC 1 (3 points, 1 but)

Débit : 43,50€ à MESNIL LE ROI AS

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 50€ (25€ x 2) à MESNIL LE ROI AS

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5D du 21/09/2025

54725998 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Réclamation de BAILLY NOISY Sfc 3 portant sur la qualification du joueur YOW SANG William, licence 2544595624 de FONTENAY LE FLEURY FC 2 revêtu de la mention « incomplète. »

La Commission transmet à FONTENAY LE FLEURY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/10/2025 à 12h00

U16

D1A du 21/09/2025

53434078 MAISONS LAFFITTE FC 21 / HOUDANAISE REG. FC 22

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 21 portant sur la qualification du joueur DIAKITE Idriss licence 2548119253 de HOUDANAISE REGION 22 portant la mention « non valide ».

La Commission transmet à HOUDANAISE REGION pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 02/10/2025 à 12h00

U14

D1 du 21/09/2025

53434859 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

Match non joué sur décision de l'Arbitre DYF au motif que le capitaine de POISSY FC ne portait pas de brassard.

Après lecture du rapport de l'Arbitre DYF

Après lecture du rapport du club de POISSY FC, mail auquel sont jointes des photos démontrant que le capitaine était parfaitement identifiable, même s'il ne s'agissait pas d'un brassard classique.

Retenant qu'aucun texte réglementaire n'impose le port d'un type de brassard habituellement utilisé.

La Commission s'étonne, toutefois, qu'aucune solution n'ait été trouvée afin de permettre le déroulement de la rencontre.

De plus, il n'appartient pas à l'arbitre de vérifier le nombre de joueurs mutés d'une équipe.

En conséquence, la Commission dit :

Match à jouer

Transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions.

REPRISE DE DOSSIERS

VETERANS

CY du 14/09/2025

54177259 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 32 / MAGNY 78 FC 31

Réclamation de GUERVILLE ARNOUVILLE AS 32, portant sur la participation du joueur COUSIN Aurélien licence 2319911692 de MAGNY 78 FC 31, dont le délai de qualification ne serait pas respecté. Réponse de MAGNY 78 FC, remerciements.

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

En l'espèce la licence 2319911692 du joueur Cousin Aurélien de MAGNY 78 FC a été enregistrée le mercredi 10/09/2025 à 22h55, engendrant une qualification au 15/09/2025.

Il ne pouvait donc pas participer à la rencontre en rubrique, (pour un match du dimanche, la licence doit être enregistrée au plus tard le mardi à 23h59)

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match 54177259 du 14/09/2025 perdu par pénalité à MAGNY 78 FC 31

Au regard de l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

« Si la réclamation est reconnue fondée :

s'agissant d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur (match de coupe), c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur »

GUERVILLE ARNOUVILLE AS 32 qualifié pour le tour suivant

Débit : 43.50€ à MAGNY FC 78

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à MAGNY FC 78

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

COURRIER

527743 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

Demande du club pour changer l'affectation de l'équipe bénéficiant pour la saison 2025/2026 d'un joueur muté supplémentaire au titre de l'encouragement à la formation de jeunes joueuses.
La Commission ne peut accepter cette demande, les compétitions ayant déjà débuté.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 24 septembre 2025

Présents : Thomas DELASSUS (Président), Sébastien d'ORIANO, Christophe NOBLET, Gérard PERAUD, Stéphane PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur REINAGEL Corentin**, en date du 11/09/25, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur CORNUAULT Daniel**, en date du 10/09/25, informant de son souhait de prendre un congé sabbatique cette saison. Pris note. La demande étant motivée et la licence de l'arbitre étant validée pour cette saison, la Commission accède à la demande.

- Courrier de **Monsieur BRIKI Ayoub**, en date du 12/09/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

- Courrier de **Monsieur COIPEAU Christian**, en date du 12/09/25, informant de son indisponibilité. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LANIER Jérôme**, en date du 12/09/25, informant de sa disponibilité pour le tutorat et/ou des observations. Pris note.

- Courrier de **Monsieur SNOWDON Alexandre**, en date du 15/09/25, informant de ses indisponibilités. Pris note.

- Courrier de **Madame HUGEL Natacha**, en date du 15/09/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

- Courrier de **Monsieur BOUCHER Gaëtan**, en date du 16/09/25, informant de ses indisponibilités. Pris note.

- Courrier de **Monsieur RAZALI Tom**, en date du 16/09/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

YVELINES FOOT N° 1858

- Courrier de **Monsieur BOUSSAIDI Abdelghafour**, en date du 18/09/25, demandant s'il est encore possible d'être intégré à la FAR. Les candidatures étant examinées en fin de saison, les effectifs pour la saison 2025-2026 sont complets. La Commission suggère à l'officiel de déposer sa candidature à la fin de la saison actuelle.

- Courrier de **Monsieur MORTIER Doré**, en date du 18/09/25, informant de son intention de ne plus devenir observateur. Pris note.

GESTION DE L'EFFECTIF

- Courrier de **Monsieur MONJE Loris**, en date du 16/09/25, informant de sa décision d'arrêter l'arbitrage. Pris note. La CDA le remercie pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

AUDITIONS

- Audition de l'officiel **Monsieur RJEB Achraf**, concernant son arrivée au District des Yvelines en provenance du District de l'Essonne où il était précédemment affecté en D2. Il était en congé sabbatique lors de la saison 2024-2025.

La Commission lui souhaite la bienvenue et lui propose de participer à une courte séance de formation aux spécificités de l'arbitrage dans notre département. Elle lui enverra toutes les informations nécessaires pour cela. Il sera ensuite observé afin que la Commission puisse l'affecter au bon niveau cette saison.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur SELLOUM Said**, concernant son souhait d'arbitrer le samedi plutôt que le dimanche. L'arbitre s'était engagé à arbitrer 5 rencontres U16 aux dates qu'il a communiquées à la Commission : 21 et 28/09, 09/11/ 25, 25/01, 15/02/26. Malheureusement, sa licence d'arbitre n'étant toujours pas validée, il ne peut pas être désigné aux 2 premières dates indiquées. La Commission lui demande donc de fournir, au plus tard le 26/09/25, 2 nouvelles dates en remplacement des 21 et 28/09.

Lorsque la Commission aura connaissance des 5 dates valables, elle pourra donner son accord à la demande de l'officiel. Dans l'hypothèse où la dérogation serait accordée, l'arbitre sera observé sur l'une des 5 rencontres U16. Il sera désigné le samedi lors des autres week-ends. La Commission rappelle à l'arbitre que la dérogation serait annulée en cas de non-respect de l'engagement d'arbitrer les 5 rencontres U16, sauf en cas de force majeure dûment justifiée par mail au District.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur MORTIER Doré**, arbitre D5, concernant ses désignations le dimanche matin. L'arbitre explique qu'il souhaite continuer à jouer le dimanche matin, ce qui pose des problèmes de compatibilités avec ses désignations sur des matches Vétérans ou CDM. Comprenant parfaitement la situation, l'arbitre renonce à ses désignations le dimanche matin. Il se déclarera indisponible sur ce créneau dans son compte Officiel. Il se déclare néanmoins disponible pour être désigné ponctuellement comme arbitre assistant le dimanche après-midi en cas de besoin.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur BOUSSAIDI Abdelghafour**, concernant son arrivée au District des Yvelines en provenance du District de Seine et Marne. La saison dernière, il était affecté R3 stagiaire et a été rétrogradé en District à la fin de la saison. La Commission lui souhaite la bienvenue. Elle lui enverra toutes les informations nécessaires pour qu'il prenne connaissance des spécificités de l'arbitrage dans notre département. Il sera rapidement observé afin que la Commission puisse l'affecter au bon niveau cette saison.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel **Monsieur TCHAMBA Dimo**, concernant ses désignations. L'arbitre a connu des problèmes avec sa boîte mail, ce qui l'a empêché de recevoir différents messages du District. Il doit vérifier qu'il a bien envoyé son Dossier Médical Arbitre au District. Il doit aussi contacter son club afin que sa demande de licence soit validée.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Réserve technique lors de la rencontre CY VET ST ARNOULT 78 FC – ECQUEVILLY EFC du 14/09/25

La Commission,
Après avoir noté les absences excusées de :
ST ARNOULT
M. CHASSIN Antony, Arbitre Assistant 1
M. RODRIGUEZ Marc, Capitaine

ECQUEVILLY
AGHIOUAS Nabil, Capitaine

Après audition de :
ST ARNOULT
M. DE BARROS Stéphane, Arbitre Central bénévole

ECQUEVILLY
M. NKOT BECTARTE Serge, Joueur n°10 et émetteur de la confirmation de la réserve

Attendu que M. DE BARROS, Arbitre Central, indique que, à la 56^{ème} minute, le joueur n°13 de ECQUILLY, M. BENLAHCEN Rachid, s'est présenté devant le gardien de ST ARNOULT à 1 mètre avant la surface de réparation, environ à une dizaine de mètres à droite de l'axe du terrain. Le joueur et le gardien sorti de sa surface de réparation ont joué le ballon, le gardien a touché le pied du joueur qui est tombé. Un défenseur qui se trouvait 1 m derrière l'attaquant a dégagé le ballon. L'arbitre a arrêté le jeu, accordé un coup franc à l'équipe de ECQUEVILLY et donné un avertissement au gardien pour comportement antisportif. L'arbitre précise qu'il a jugé qu'il n'y avait pas d'annihilation d'une action manifeste de but car l'attaquant et le ballon se dirigeaient vers la touche et pas vers le but. Il ajoute que le capitaine de ECQUEVILLY a tout de suite voulu poser une réserve technique, ce qu'il a fait en présence du capitaine et de l'arbitre assistant adverses.

Attendu que M. NKOT déclare que l'action s'est déroulée devant la surface de réparation, sans qu'un défenseur ne soit en position d'intervenir. Il a pensé que l'arbitre allait exclure le gardien, mais a été étonné de le voir donner seulement un avertissement. Il ajoute avoir entendu l'arbitre dire au gardien qu'il avait joué le ballon. Il confirme que son capitaine a immédiatement voulu poser une réserve technique, ce qu'il a fait auprès de l'arbitre central, en présence du capitaine et de l'arbitre assistant adverses.

Considérant que la décision de l'arbitre central de donner un avertissement au gardien de ST ARNOULT, décision qui relève entièrement de son appréciation des faits de jeu, ne peut être appréciée comme une faute technique.

Considérant par ailleurs que le Règlement Sportif DYF stipule, dans son article 30 - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCATION, alinéa 13 : « *Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@liff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes et la première phase de compétitions comportant plusieurs phases).* »

Considérant que la réserve technique a été envoyée de l'adresse mail de M. NKOT BECTARTE, joueur de ECQUEVILLY, et non de l'adresse mail du club.

La Commission décide de ne pas retenir de faute technique à l'encontre de l'arbitre officiel bénévole.

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

ARBITRES EN INFRACTION

Conformément au Règlement intérieur de la CDA (Annexe 5, article III.B, cas n°4), la Commission sanctionne d'un malus de 10 points et d'une amende de 20 € les arbitres qui se sont inscrits au stage de rentrée et qui ne s'y sont pas présentés sans fournir de justificatif valable.

La liste des arbitres a été établie et les concernés ont été notifiés de la décision.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du 25/09/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SITUATION

527743 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

La Commission prend acte de la décision du Bureau du Comité dans le cadre de la médiation du CNOSF avec le club de MONTIGNY LE BX AS.

La sanction publiée dans le journal numérique YF 1851 du 24/06/25 n'est donc plus d'actualité.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 29 septembre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM , Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, MMES Monique ELISABETH, Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Melvin GOMES, Julien RODRIGUES Stéphane PILLEMONT représentant la CDA

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL LOPES, Mme Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITERIUMS

Les engagements pour les Critériums Départementaux sont en cours et le resteront jusqu'au mercredi 1er octobre.

VILLIERS LE MAHIEU AS

Le club demande la possibilité d'engager des équipes sur une seule année d'âge dans le Critérium Départemental par année d'âge.

La Commission vous informe que cette possibilité n'existera pas cette saison. Elle comprend la problématique, mais c'est une modification significative qui impacterait l'organisation actuelle de l'ensemble des clubs yvelinois. Néanmoins, elle a parfaitement conscience que c'est un sujet d'actualité et la Commission a d'ores et déjà prévu de le mettre dans ses travaux de réflexions pour le futur, et qu'elle teste actuellement sur les dispositifs Espoirs.

PLATEAUX U7-U9

Les plateaux du 04/10 sont disponibles en [cliquant ici](#).

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

NEAUPHLE PONT. RC

Demande du club pour intégrer 4 équipes U6-U7 sur les plateaux du 04/10.

La Commission prend note et vous affecte sur le plateau d'YVELINS US à la place de BOUGIVAL FOOT.

PECQ US

Demande du club pour intégrer 4 équipes U6-U7 sur les plateaux du 04/10.

La Commission prend note et vous affecte sur le plateau de BOUGIVAL FOOT.

BOUGIVAL FOOT

Demande du club pour être affecté sur un autre plateau, car il n'est pas certain de pouvoir se déplacer jusqu'à YVELINES US.

La Commission prend note et vous rappelle que la géographie a été respectée (34 mn). Néanmoins il se trouve que PECQ US nous demande d'intégrer 4 équipes, par conséquent vous accueillerez un plateau avec le PECQ US.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Les plateaux du 11/10 sont disponibles en [cliquant ici](#).

MAUREPAS AS

Demande du club pour intégrer 4 équipes U8-U9 sur les plateaux du 11/10.

La commission prend en compte votre demande.

NEAUPHLE PONT. RC

Demande du club pour avoir 4 équipes sur les plateaux du 11/10.

La Commission vous signale que vous aviez bien inscrit 2 équipes. La Commission prend en compte votre demande.

ANDRESY FC

Le club nous signale qu'il n'a que 3 équipes d'engagées et non 6 comme il l'a fait sur la plateforme d'engagement.

La Commission prend note.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles en sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site ou dans vos footclubs).

BOIS D'ARCY AS

Demande du club pour bénéficier d'une dérogation sur son encadrant.

La Commission laisse jusqu'à la prochaine date de certification afin de régulariser la situation.

CATEGORIE U10-U11

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne : [Cliquez ici](#)

HOUILLES AC

Courrier du responsable de catégorie concernant l'affectation de ses équipes sur la journée du Challenge d'Automne du 4 octobre.

La Commission prend note et vous rappelle qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte quand vous avez beaucoup d'équipes engagées (espoir, site d'accueil, redondance des journées et géographie), ce qui complexifie la création des

plateaux.
La Commission a procédé à des modifications des plateaux, voici les clubs concernés :
CARRIERES GRESILLONS AS, HOUILLES SO, BONNIERES FRENEUSE FC, VERNEUIL ENT., AUBERGENVILLE FC.

CATEGORIE U12-U13

Pour consulter les prochaines journées du Challenge d'Automne :
[Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#)

ST ARNOULT FC

Demande du club pour intégrer le Critérium Espoirs U12 en phase 2.
La Commission prend note mais ne peut pas vous intégrer car le format de la saison est complet ,par ailleurs on vous invite à certifier votre éducateur en vue d'une candidature la saison prochaine.

SARTROUVILLE ES du 20/09 à VILLENES

La Commission prend note des explications fournies par le club de VILLENES ORGEVAL FC, comme quoi les clubs adverses ont été prévenus du changement d'horaire par sms. Seul le club de SARTROUVILLE ES ne s'est pas présenté pour 12h30.

La Commission ne peut que constater que la procédure réglementaire n'a pas été respectée. En effet, pour qu'un changement d'horaire soit valide, il faut que tous les clubs aient été prévenus via l'adresse officielle du club, avec copie District. Concernant les dérogations annuelles, celles-ci ne sont pas encore effectives (la Commission n'a rien publié à ce sujet), car elle le fera au moment des Critériums à partir du mois de novembre où la diffusion des informations est bien plus claire (rencontres sur FMI, footclubs, etc). Sur les formats plateaux, que ce soit la phase 1 des Espoirs, les Challenges d'Automne ou le Festival à venir, les dérogations annuelles ne sont pas effectives et l'horaire officiel de 16h00 s'applique. Pour modifier l'horaire il faut donc le faire plateau par plateau.

Par conséquent, la Commission décide de sanctionner le club de VILLENES ORGEVAL FC pour non respect de la procédure de changement d'horaire.

La rencontre VILLENES / SARTROUVILLE qui était prévue est donnée perdue par pénalité au club de VILLENES ORGEVAL FC (-1 pt 0 but, pour en attribuer le gain à SARTROUVILLE ES, 3 pts, 0 but).

Concernant la rencontre PLAISIROIS / SARTROUVILLE qui n'a pu se jouer, la Commission décide match à jouer le mercredi 8 octobre à 18h30 sur les installations de VILLENES ORGEVAL FC, arbitrage de la rencontre par un licencié du club de VILLENES.

Amende : 20€ à VILLENES ORGEVAL FC - Non respect de la procédure de changement d'horaire.

Modifications horaires des plateaux du 04/10

RAMBOUILLET FC : 12h30. Demande validée.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 29 septembre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le plateau du 4 octobre 2025 est en ligne dans le module Foot Animation & Loisir.
Vous pouvez le retrouver [en cliquant ici](#)

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au 21 octobre 2025 via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux U11F et U13F du 11 octobre 2025 sont en ligne dans le module Foot Animation & Loisir.
Vous pouvez retrouver le plateau U11F [en cliquant ici](#)
Vous pouvez retrouver le plateau U13F [en cliquant ici](#)

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au 21 octobre 2025 via footclubs—Foot Animation & Loisir.

ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour .
Il est possible de s'engager pour les critères jeunes féminines jusqu'au **5 octobre 2025**.

U18 F A 8

CARRIERES SUR SEINE U.S.
CROISSY U.S.
LE CHESNAY 78 F.C.
LES MUREAUX O.F.C. 2
LIMAY A.L.J.
LOUVECIENNES A.S.
MAISONS-LAFFITTE F. C.
MANTOIS 78 F.C. 2

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S,
PORTES IDF FC FEMININ
VIROFLAY U.S.M.

U15 F A 8

BAILLY NOISY STANDARD F.C.
CARRIERES GRESILLONS A.S.
CARRIERES SUR SEINE U.S. 1
CARRIERES SUR SEINE U.S. 2
CELLOIS C.S. 1
CELLOIS C.S. 2
CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL
HARDRICOURT U.S.
HOUDANAISE REGION FC
LE CHESNAY 78 F.C.
LES MUREAUX O.F.C. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
MAISONS-LAFFITTE F. C.
MANTOIS 78 F.C. 2
MESNIL ST DENIS A.S.L.
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.
PORTES IDF FC FEMININ
ROSNY FOOT C.S.
VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1
VERSAILLES JUSSIEU A.S. 2
VINSKY FOOTBALL CLUB

U13 F A 8

BAILLY NOISY STANDARD F.C.
CARRIERES GRESILLONS A.S.
CARRIERES SUR SEINE U.S.
CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL 1
CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL 2
CONFLANS F.C.
ELANCOURT O.S.C.
FONTENAY LE FLEURY F.C.
GUERVILLE ARNOUVILLE A.S.
GUYANCOURT FOOTBALL E.S. 1
GUYANCOURT FOOTBALL E.S. 2
HARDRICOURT U.S.
LE CHESNAY 78 F.C. 1
LE CHESNAY 78 F.C. 2
LES MUREAUX O.F.C. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
MAISONS-LAFFITTE F. C.
MANTOIS 78 F.C.
MARLY LE ROI U.S.
MESNIL ST DENIS A.S.L.
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S, 1
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S, 2
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.
PLAISIROIS F.O.
POISSY F.C.
PORTES IDF FC FEMININ
RAMBOUILLET YVELINES F.C.
ROSNY S/SEINE C.S.M.
SARTROUVILLE ESP. S. 1
SARTROUVILLE ESP. S. 2
TRAPPES E.S.
VAL DE SEINE S.C.F.

VERSAILLES 78 F.C.
TRIEL A.C.
VOISINS F.C. 1
VOISINS F.C. 2

U11 F A 8

CARRIERES SUR SEINE U.S.
ELANCOURT O.S.C.
FONTENAY LE FLEURY F.C.
LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL
LES MUREAUX O.F.C.
MANTOIS 78 F.C.
MARLY LE ROI U.S.
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A.S.
PARIS SAINT GERMAIN F.C.
PLAISIROIS F.O.
POISSY F.C.
PORTES IDF F.C. FEMININ
ROSNY S/SEINE C.S.M.
VAL DE SEINE S.C.F.
TRAPPES E.S.
VERSAILLES 78 F.C.
VOISINS F.C.

CHALLENGE AUTOMNE

Les plateaux du challenge automne U11F, U13F, U15F et U18F sont en ligne.
Nous vous rappelons que les documents d'organisation sont téléchargeables et **doivent être transmis après le plateau par le club site d'accueil via le module Foot Animation & Loisir.**

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

1er rappel
Plateaux du 20/09/2025

U13 F

CROISSY US

U11 F

LES MUREAUX OFC
PLAISIROIS FO

COURRIER

525514 TRIEL AC

Courrier du club relatif au plateau challenge automne U13F du 11/10/2025.

La Commission modifie le site d'accueil du plateau et remercie le club de TRIEL AC de transmettre les informations concernant l'horaire et le lieu aux autres clubs

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 26/09/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32places

Pour les U16 une pratique Futnet sera proposée sur le temps de pause.

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs :
Les protèges tibias sont obligatoires.
Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

[Point sur les inscriptions au 28/09/2025](#)

CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

[Point sur les inscriptions au 28/09/2025](#)

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

	U14	U16
ST CYR A.F.C.	1	
BUCHELOISE AS	1	
FOURQUEUX FOOT O.M.S.	1	
ST ARNOULT F.C.		1

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme «Engagement du DYF »

La date de clôture d'inscription est prévue le **15 Octobre 2025**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 29/09/2025

RAPPORT DE VISITE

CARRIERES SOUS POISSY - STADE BRETAGNE 1 NNI 781180101
Visite réalisée le 22/09/2025 par Jean-Pierre ELISABETH, membre de la CDTIS 78.

Suite à l'affaissement du terrain en Mai 2025, un arrêté municipal de fermeture du terrain a été établi par la Municipalité.

Des zones du terrain sont actuellement dangereuses pour la pratique du football, les joueurs s'exposant à des risques de blessure.

Par conséquent, la Commission interdit l'utilisation du terrain en compétition jusqu'à ce que le terrain soit remis dans un état permettant une pratique sécurisée.

La Commission transmet à la Commission d'Organisation des Terrains.